

## POLITIQUE DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ

**AQUAFRISCH**, entreprise dédiée à la conception, la fabrication, l'assemblage, la commercialisation et la maintenance de systèmes auxiliaires pour les dépôts ferroviaires et les systèmes de traitement des eaux, a décidé de mettre en place un système de gestion basé sur les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. En ce qui concerne la norme ISO 14001, le montage et la maintenance sont exclus. L'entreprise est certifiée CE pour les structures métalliques conformément à la norme 1090-1.

**AQUAFRISCH** mène ses activités de manière respectueuse et éthique, en appliquant des critères de durabilité et en recherchant des solutions innovantes. Elle associe également son souci constant de la sécurité et de la santé des personnes, de la protection de l'environnement et de la satisfaction des clients à la croissance rentable de l'entreprise. De plus, elle a intégré des concepts et des aspects liés à la sécurité de l'information qui permettent une approche préventive, informative, réactive et apprenante, afin de garantir l'intégrité, la disponibilité, la confidentialité, l'authenticité et la traçabilité de l'information.

Chez **AQUAFRISCH**, on est conscient de l'importance de la santé et de la sécurité de tous les employés, de la satisfaction des clients, de la protection de l'environnement et de la sécurité des informations et s'engage à axer sa politique et à intégrer son système de gestion sur les **PRINCIPES DE BASE suivants** :

**SE CONFORMER AUX EXIGENCES LÉGALES, VOLONTAIRES ET DES PARTIES INTERESSÉES** en développant de nouvelles méthodes de travail adaptées aux réglementations en vigueur, applicables à nos installations et aux centres où nous travaillons, en donnant la priorité aux réglementations techniques de qualité, environnementales et de sécurité de l'information, ainsi qu'aux autres exigences auxquelles notre organisation souscrit volontairement avec les parties intéressées, en maintenant une conduite d'adaptation permanente à celles-ci.

**OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ** aux clients, orienté vers la satisfaction de leurs besoins et attentes, qui garantisse leur confiance et leur fidélité.

**L'AMÉLIORATION CONTINUE**, basée sur une analyse stratégique du contexte de l'organisation, en gérant les opportunités et les risques identifiés et en influençant les comportements en matière de prévention des accidents et des dommages à la santé, de protection de l'environnement, d'assurance de qualité et de sécurité de l'information.

Tout cela se fait en établissant des objectifs et des cibles qui peuvent être quantifiés et révisés périodiquement ; en enquêtant sur tous les accidents, les incidents de travail ou environnementaux et les non-conformités, afin de clarifier les causes profondes et de les corriger ; en effectuant des observations préventives de sécurité, des inspections de la sécurité des installations et des équipes de travail et des contrôles d'organisation, d'ordre et de propreté ; et en impliquant tous les travailleurs par la diffusion et la formation de l'information nécessaire pour réaliser cette amélioration.

**INTÉGRATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION** dans la planification des activités ou des services et dans la modification de ceux existants, y compris les critères environnementaux et de sécurité de l'information dans la planification de la formation.

**ALLOUER LES RESSOURCES TECHNIQUES ET HUMAINES NECESSAIRES ET SUFFISANTES POUR MAINTENIR UN SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ, DOCUMENTÉ, ET SÉCURISÉ DANS LA GESTION DES DONNÉES ET DE LA CONFIDENTIALITÉ** pour assurer le respect de cette politique.

**SURVEILLER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE CENTRE DE TRAVAIL** des travailleurs et des tiers, en fonction des risques inhérents à chaque poste ou activité, en éliminant les risques évitables et en évaluant ceux qui ne le sont pas. **AQUAFRISCH** s'engage à fournir des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des accidents du travail et de la détérioration de la santé. Celui-ci est un engagement adapté à l'objectif de l'organisation, à sa taille et à son contexte.

**ÉLABORER, VÉRIFIER ET EXAMINER LES PLANS D'AUTOPROTECTION ET LES MESURES D'URGENCE**, ainsi qu'améliorer, systématiser la planification des mesures d'urgence et gérer les actions en situation de crise.

**COLLABORER AVEC L'ADMINISTRATION, LES ORGANISMES PUBLICS COMPÉTENTS ET D'AUTRES ORGANISATIONS PATRONALES**, dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux de notre société.

**IMPLIQUER TOUT LE PERSONNEL** dans l'amélioration continue du système, ainsi que pour prévenir et minimiser la pollution générée.

**PROMOUVOIR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**, en priorisant l'application de procédés basés sur des critères de minimisation et de valorisation, ainsi que l'utilisation durable des ressources.

**MINIMISER L'IMPACT** sur l'environnement et la santé et la sécurité des travailleurs et des parties prenantes et effectuer une gestion correcte des changements.

**PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DE TOUS LES EMPLOYÉS**, à travers l'information, la formation et la sensibilisation, dans la réalisation des objectifs établis pour l'amélioration continue, en donnant toujours la priorité à la santé et à la sécurité de tous ceux qui participent à nos travaux. En garantissant le maintien d'un canal de communication ouvert à la disposition des parties intéressées.

**ÉLIMINER LES DANGERS ET RÉDUIRE LES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ** de tous ceux qui participent à nos travaux.

**GARANTIR LA BONNE COORDINATION DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE NÉCESSAIRE** pour s'assurer que les exigences légales en vigueur et les règlements internes applicables aux travaux à effectuer sont respectés.

**GARANTIR LE RESPECT DES EXIGENCES DE SÉCURITÉ REQUISES PAR LES ACTIVITÉS QUE L'ENTREPRISE FOURNIT** et par les parties intéressées qui constituent son contexte de relation. Le processus d'analyse des risques des actifs informationnels constitue le support pour le développement des politiques de sécurité de l'information et pour l'identification des contrôles et des objectifs de contrôle nécessaires pour obtenir les niveaux de protection attendus chez **AQUAFRISCH** et pour se conformer aux exigences de sécurité applicables.

La direction d'**AQUAFRISCH** est chargée d'**ASSURER UNE CULTURE DE SÉCURITÉ DANS L'ORGANISATION**.

La Direction assume, en tant qu'obligation inhérente à ses responsabilités, l'engagement d'exercer un leadership dans la mise en œuvre et l'application d'une conduite conforme au Système Intégré d'**AQUAFRISCH**, en tant que promoteur, guide et exemple dans l'accomplissement d'une obligation qui concerne tous ceux qui composent notre organisation. Fidèles à ces principes, les préceptes à respecter par **AQUAFRISCH** sont énoncés dans notre système de gestion intégrée, qui est déclaré obligatoire.

Madrid, le 4 novembre 2025